

# Présentation de la collecte des déchets et de la propreté

Les lundis du commerce

19 mars 2018

# La précollecte des déchets

- Caen la mer met à disposition de tous des bacs roulants
- L'utilisation des bacs roulants est la règle dès lors que l'établissement présente une configuration le permettant
- *Des sacs sont fournis, en mode dégradé, car ils engendrent des conditions de collecte plus accidentogènes et génèrent des salissures sur trottoir*

# Les consignes de présentation des déchets ménagers

- A partir de 18h pour les collectes du soir, mais aussi pour les collectes du matin
- Présenter les bacs devant son établissement, idéalement en retournant les poignées vers la route
- Laisser le passage pour les poussettes et PMR
- Stocker ses déchets sur son domaine privé dans l'attente des collectes, et dimensionner le local à déchets en conséquence.
- Informer en cas de problèmes
- Rentrer les bacs après collecte, au plus tard à 8h00 le lendemain

# La collecte des déchets

***Caen la mer gère la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés.***

- Collecte des ordures ménagères
  - Fréquence variable en fonction des secteurs : de 1 à 2 fois par jour à 1 fois par semaine
- Collecte du tri sélectif
  - Fréquence hebdomadaire
  - En sacs jaunes ou en bacs jaunes
- Collecte des cartons en centre ville

# Les consignes de tri sélectif

***Mieux connaître sa production de déchets, représentant parfois un coût important, afin d'en favoriser la réduction à la source, le tri des déchets recyclables et la maîtriser.***

- En bac jaune ou en sac jaune
- Bien refermer les bacs et nouer le lien des sacs pour éviter les envols
- Les consignes de tri (se reporter au guide du tri) :
  - Papiers et cartons
  - Flaconnages en plastique
  - Boîtes de conserves
  - Aérosols
  - Briques alimentaires

# Tri et valorisation des cartons des professionnels : une obligation.

*La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.*

*Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois.*

- Les cartons doivent être présentés impérativement pliés, vides et idéalement ficelés pour éviter les envols.
- La collecte est assurée tous les soirs sauf
  - Secteurs CV1 et CV3 : le jeudi et samedi
  - Secteur CV2 : le mercredi et samedi

# Quelques conseils autres

- En cas de travaux, d'animation dans les rues ou autres raisons, les collectes peuvent être modifiées. Une information est alors assurée,
- Attention à la confidentialité de certains documents, source de fouilles dans les bacs et sacs
- La collecte des encombrants est réservée aux particuliers. Les déchèteries sont accessibles aux professionnels contre facturation (se reporter au guide des déchèteries)

# Obtenir des renseignements

- Un seul numéro : 02 31 304 304
- Pour obtenir un bac, signaler un bac cassé, un oubli de collecte, obtenir un conseil...

# Le service propreté

- Tous les jours de l'année le matin et l'après-midi
- Interventions diverses et variées : balayage et lavage des rues, vidage des corbeilles, désherbage mais aussi verbalisation,
- Des secteurs adaptés en fonction de la fréquentation

# Présentation du service SOS Rue

A red square graphic with white text. The text 'SOS RUE' is in large, bold, sans-serif font. To the right, the words 'Propreté', 'Voirie', and 'Espaces verts' are stacked vertically. At the bottom left, the phone number '02 31 75 14 14' is displayed. At the bottom right, the CAENA NORMANDIE logo is shown in white on a black triangular background.

**SOS  
RUE**

Propreté  
Voirie  
Espaces  
verts

02 31 75 14 14

**CAENA**  
NORMANDIE

# Les grands principes du SOS Rue

- Brigade d'intervention rapide pour corriger des dysfonctionnements sur le domaine public
- Prise en compte des demandes des habitants en priorisant l'urgence des situations
- Un seul numéro pour la ville de Caen, le 02 31 75 14 14, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00.
- En dehors des horaires d'ouverture, la Police Municipale de la ville de Caen reste joignable pour les problèmes de sécurité.

# Les champs d'intervention de SOS Rue

- Propreté : effacer des tags injurieux, ramasser des dépôts illicites de déchets, débris de verre, liquides répandus sur la chaussée, animaux morts...
- Espaces Verts : sécuriser des aires de jeux, ramasser des branches d'arbres...
- Voirie : reboucher des nids de poule, redresser des poteaux, mettre en sécurité les voies et les trottoirs...

# Engagement du service SOS Rue

- Offrir un accès téléphonique simplifié et, si possible, un interlocuteur unique pour les interventions urgentes à corriger sur le domaine public
- Répondre à une réclamation rapidement (dans les deux heures)
- Assurer un suivi de la réclamation, de sa réception à sa résolution définitive
- Informer le demandeur s'il le souhaite du suivi de sa requête

# Les actions de sensibilisation

- La campagne d'affichage en 2016
- La campagne de lutte contre les mégots en 2017 : cendriers de poche, cendriers-sondeur
- Des actions de communication et de verbalisation sur la sortie des déchets